

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Bellefeuille

Date : 29 mai 2018

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2017-2018

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école
(à développer, consolider ou maintenir)

Pour l'année 2017-2018, nous avons mis en place des mesures de prévention déterminées en 2017. Nous allons maintenir les priorités pour l'année 2018-2019.

- Informer et sensibiliser sur ce qu'est l'intimidation auprès des élèves, des parents et du personnel de l'école.
- Continuer à prioriser les cas d'intimidation et de violence dans toutes nos interventions.
- Maintenir/améliorer le niveau d'intervention auprès des élèves.
- Poursuivre l'arrimage entre les intervenants de l'école au niveau du code de vie (surveillants, enseignants, tes, service de garde).
- Maintenir 4 rencontres par année avec le personnel de soutien (surveillants, service de garde, tes) pour l'arrimage des interventions lors des temps non-structurés (midi et après-midi).
- S'assurer d'une compréhension commune du code de vie et de son application entre intervenants école, élèves et parents.
- Poursuivre les formations données au personnel enseignants et de soutien (sdg, TES et surveillants)
- Accompagner l'équipe dans les interventions à mettre en place (niveau 1-2-3)

Mise en œuvre des moyens



Moyens :

Les moyens identifiés dans le plan de lutte ont été mis en place cette année. Cependant quelques moyens restent à mettre en place pour l'année prochaine :

- Mise en place des ateliers d'habiletés sociales auprès des élèves de la maternelle à la 6^e année (selon le modèle d'interventions à 3 niveaux)
- Utiliser des méthodes reconnues efficaces pour résoudre les conflits (par le personnel de soutien et les enseignants)
- Programme Fluppy à tous les groupes de maternelle

Modalités de signalement :

- Nous avons utilisé le système MÉMO pour consigner les données de cette année.
- Les élèves ont pu se confier aux TES (par écrit ou échanges)

Mesures éducatives et sanctions :

- L'application de mesures et sanctions (3 niveaux) a été respecté selon les procédures déjà établies. L'utilisation des feuilles rouges auprès des élèves et des parents a été utilisée tout au long de l'année.

Mesures de soutien :

- Les actions mises en place (3 niveaux) sont bien décrites et faciles à mettre en place.



Les difficultés rencontrées :

- Il faut continuer, l'an prochain, à bien clarifier ce qu'est une situation comme étant de l'intimidation ou de violence. Il faut s'assurer, auprès de tous (élève, parent et personnel de l'école), d'une compréhension commune.
- Il faut différencier: dénoncer et « stooler » (auprès des élèves et des parents)
- Le soutien des parents lors de situations conflictuelles va bien et il faut continuer à travailler ce lien. Il faut que les adultes (école-maison) travaillent main dans la main afin d'accompagner les élèves dans leur développement.

Les éléments facilitants :

- Le document « plan de lutte » est clair et précis.
- La participation des membres du personnel dans l'application du « plan de lutte » est très aidant.
- La ressource de la CS (psychologie) a été en soutien au milieu tout au long de l'année.
- La ressource de la CS (psychoéducation) a été en soutien et elle a donné deux formations au personnel.



L'impact des actions mises en place

Relation chez le personnel	Relation chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>Entre le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Implication du personnel dans l'application du « plan de lutte ». <p>Entre le personnel et les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Maintien de la bonne relation entre les élèves et les adultes de l'école.➤ Application des conséquences, par les adultes, d'une façon plus uniforme auprès des élèves.➤ Action plus rapide au niveau des interventions auprès des élèves (par tout le personnel).	<p>Entre les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les élèves mettent en application les moyens (aller voir l'adulte, passe tes,...) appris à l'école. <p>Entre les élèves et le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ À quelques reprises, les élèves ont dénoncé des situations qui n'en n'étaient pas (intimidation).➤ On doit s'arrimer d'avantage et se réajuster.	<ul style="list-style-type: none">➤ Belle collaboration des parents➤ Meilleure communication lors d'évènements aux parents (appels, billets rouges, rencontres,...) tant pas la direction, enseignants, TES et service de garde.➤ Peu de parents minimisent encore les gestes de leur enfant (coup, bataille, mots utilisés,...) et l'école doit continuer d'investir plus de temps pour obtenir leur collaboration.➤ Peu de parents minimisent aussi les paroles et geste lorsque leur enfant est « intimidateur ». Lorsque la situation réelle est expliquée, il peut être difficile pour les parents à accepter.	<ul style="list-style-type: none">➤ Les mesures alternatives sont venues rencontrer nos élèves de 6^e année. Belle collaboration entre élèves, enseignants et intervenants lors des ateliers.➤ De façon générale, belle collaboration avec les intervenants du CSSS, du Florès, de la DPJ, des policiers et du personnel de l'école.



Recommandations

- Mise en place du programme soutien au comportement positif (SCP) pour l'année 2018-2019.
- Accompagnement du personnel de l'école (enseignants, soutien, direction, sdc) formations et mise en place.
- Rencontres du comité code encadrement, au courant de l'année, pour faire le suivi du programme SCP et réguler.
- Programme Fluppy en place dans chaque maternelle.
- Soutenir le personnel dans l'approche de la gestion efficace des comportements (formations, soutien de professionnels)
- Impliquer tous les membres du personnel (enseignants, soutien, surveillants et service de garde) dans l'évaluation du plan de lutte à chaque année.
- Faire un rappel auprès des élèves et des parents, à chaque début d'année, du plan de lutte et aussi des moyens mis en place.
- Avoir une pièce de théâtre, conférencier ou atelier à chaque année pour les élèves du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle sur les thèmes d'intimidation et/ou de violence ou tout autre sujet connexe et ce, adapté selon la clientèle.
- Maintien des minutes de gloire et des certificats de la persévérance scolaire.
- Maintenir les objectifs, les moyens et les procédures d'application (3 niveaux) du plan de lutte 2017-2018 pour l'année 2018-2019.

L'évaluation du plan de lutte de l'école Bellefeuille a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 29 mai 2018. No de résolution : CE-016-18-05-